

**Liste des délibérations du Conseil Municipal du 08 avril 2025**

**Nombre de conseillers en exercice : 19**

**Présents : 14**

**Votants : 18**

**Date de convocation : 02/04/2025**

**Date d'affichage de la convocation : 02/04/2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le huit avril, à 20h30, le Conseil municipal de Creissels, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Jean-Louis CALVET, Maire.

**Étaient présents :** Jean-Louis CALVET, Hélène RIVIERE, Didier CARRIERE, Véronique GANDOLFI, François DIAZ, Catherine MONTROZIER, Kathia FAGES, Daniel NEUVILLE, Chantal JEANJEAN, Eric BOSSET, Christophe COSTES, Marie-Thérèse MARRA, Julie PINTRE-GALIERE, Vincent HERAN.

**Étaient Représentés :** Roger BOUDES représenté par François DIAZ, Stéphanie LAFITTE représentée par Hélène RIVIERE, Eric MARROCOS-DA CRUZ représenté par Vincent HERAN, Gilbert RIVIERE représenté par Jean-Louis CALVET

**Était absent :** Franck LEMOUTON-MAZIERES

**Vote du Compte Financier Unique 2024 du budget principal**

**Délibération N° 20250408-01**

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

**Vote du Compte Financier Unique 2024 du budget annexe eau et assainissement**

**Délibération N° 20250408-02**

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

**Vote de l'affectation du résultat de fonctionnement 2024 au budget principal 2025**

**Délibération N° 20250408-03**

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

**Vote de l'affectation du résultat de fonctionnement 2024 au budget annexe eau et assainissement 2025**

**Délibération N° 20250408-04**

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

**Subventions aux associations 2025**

**Délibération N° 20250408-05**

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

**Provisions pour risque de dépréciation des comptes des tiers**

**Délibération N° 20250408-06**

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

**Admission en non-valeur des créances irrécouvrables**

**Délibération N° 20250408-07**

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

**Vote des taux d'imposition 2025 des taxes directes locales**

**Délibération N° 20250408-08**

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

**Vote du budget primitif 2025 du budget principal**

**Délibération N° 20250408-09**

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

**Vote du budget primitif 2025 du budget annexe eau et assainissement**

**Délibération N° 20250408-10**

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

La séance est levée à 22h.

Liste des délibérations affichée aux portes de la Mairie et sur le site internet le 09/04/2025

+ Délibérations affichées sur le site internet de la Mairie le 14/04/2025

Séance du 08 avril 2025

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
19	14	18

L'an deux mil vingt-cinq, le huit avril, à 20h30, le Conseil municipal de Creissels, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Jean-Louis CALVET, Maire.

Date de la Convocation	Date d'affichage de la convocation
02/04/2025	02/04/2025

**Étaient présents :** Jean-Louis CALVET, Hélène RIVIERE, Didier CARRIERE, Véronique GANDOLFI, François DIAZ, Catherine MONTROZIER, Kathia FAGES, Daniel NEUVILLE, Chantal JEANJEAN, Eric BOSSET, Christophe COSTES, Marie-Thérèse MARRA, Julie PINTRE-GALIERE, Vincent HERAN.

**Étaient Représentés :** Roger BOUDES représenté par François DIAZ, Stéphanie LAFITTE représentée par Hélène RIVIERE, Eric MARROCOS-DA CRUZ représenté par Vincent HERAN, Gilbert RIVIERE représenté par Jean-Louis CALVET

**Était absent :** Franck LEMOUTON-MAZIERES

Objet de Délibération
<b>Budget principal</b>
<b>Approbation du compte financier unique 2024</b>

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal. Mme GANDOLFI Véronique, ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu l'avis de la commission des Finances des 03 février 2025, 04 mars 2025 et 27 mars 2025 ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

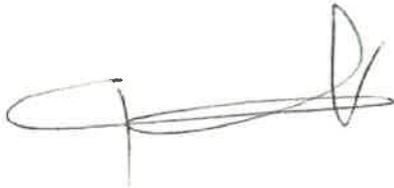
Réalisés 2024	DEPENSES	RECETTES	Résultat de l'exercice
<b>FONCTIONNEMENT</b>	1 295 747.79 €	1 584 511.31 €	288 763.52 €
<b>INVESTISSEMENT</b>	254 541.20 €	178 547.53 €	-75 993.67 €

Monsieur le maire n'ayant pas pris part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le Compte Financier Unique 2024 du budget principal tel que présenté ci-dessus ;
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La secrétaire de séance,  
Véronique GANDOLFI



Fait et délibéré à CREISSELS,  
les jour, mois et an susdits  
Le Maire,  
Jean-Louis CALVET



Délibération affichée le 14.04.2025

Séance du 08 avril 2025

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
19	14	18

L'an deux mil vingt-cinq, le huit avril, à 20h30, le Conseil municipal de Creissels, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Jean-Louis CALVET, Maire.

Date de la Convocation	Date d'affichage de la convocation
02/04/2025	02/04/2025

**Étaient présents :** Jean-Louis CALVET, Hélène RIVIERE, Didier CARRIERE, Véronique GANDOLFI, François DIAZ, Catherine MONTROZIER, Kathia FAGES, Daniel NEUVILLE, Chantal JEANJEAN, Eric BOSSET, Christophe COSTES, Marie-Thérèse MARRA, Julie PINTRE-GALIERE, Vincent HERAN.

**Étaient Représentés :** Roger BOUDES représenté par François DIAZ, Stéphanie LAFITTE représentée par Hélène RIVIERE, Eric MARROCOS-DA CRUZ représenté par Vincent HERAN, Gilbert RIVIERE représenté par Jean-Louis CALVET

**Était absent :** Franck LEMOUTON-MAZIERES

Objet de Délibération
Budget annexe eau et assainissement
—
Approbation du compte financier unique 2024

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal. Mme GANDOLFI Véronique, ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu l'avis de la commission des Finances des 03 février 2025, 04 mars 2025 et 27 mars 2025 ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

BA 43301 assainissement 2024	DEPENSES	RECETTES	Résultat de l'exercice
EXPLOITATION	301 597.33 €	291 114.82 €	-10 482.51 €
INVESTISSEMENT	55 024.27 €	31 701.00 €	-23 323.27 €

BA 43301 eau 2024	DEPENSES	RECETTES	Résultat de l'exercice
EXPLOITATION	138 754.36 €	151 710.96 €	12 956.60 €
INVESTISSEMENT	143 014.40 €	33 959.82 €	-109 054.58 €

Monsieur le maire n'ayant pas pris part au vote.

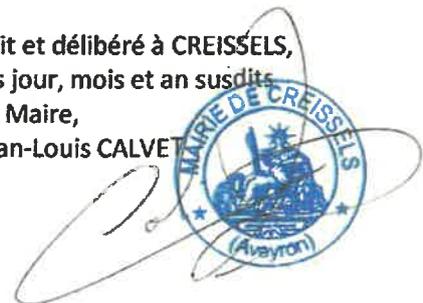
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le Compte Financier Unique 2024 du budget annexe eau et assainissement tel que présenté ci-dessus ;
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La secrétaire de séance,  
Véronique GANDOLFI



Fait et délibéré à CREISSELS,  
les jour, mois et an susdits  
Le Maire,  
Jean-Louis CALVET



Délibération affichée le : 14/04/2025

12084  
Code INSEE

7. Finances Locales / 7.1 Décisions budgétaires

Mairie de CREISSELS

Commune

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
N° 20250408-03

**AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024 du budget principal**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de JL CALVET, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19 / Nombre de membres présents : 14 / Nombre de suffrages exprimés : 18

VOTES : Contre : 0 / Pour : 18

Après avoir examiné le compte financier unique, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que le compte financier unique fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 1 427 142.40 €
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

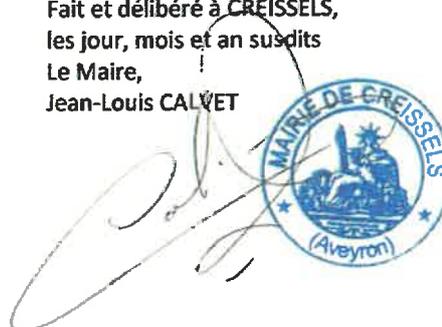
Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<b>A - Résultat de l'exercice</b>	
Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	288 763.52 €
<b>B - Résultats antérieurs reportés</b>	1 138 378.88 €
Ligne 002 du compte financier unique, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	
<b>C - Résultat à affecter</b>	
= A+B (hors restes à réaliser)	1 427 142.40 €
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	
<b>D - Solde d'exécution d'investissement</b>	42 886.58 €
<b>E - Solde des restes à réaliser d'investissement</b>	- 316 674.63 €
<b>F - Besoin de financement</b>	- 273 788.05 €
=D+E	
<b>AFFECTATION = C</b>	1 427 142.40 €
=G+H	
<b>1) Affectation en réserves R 1068 en Investissement</b>	273 789.00 €
G = au minimum, couverture du besoin de financement F	
<b>2) H Report en fonctionnement R 002</b>	1 153 353.40 €
<b>DEFICIT REPORTE D 002</b>	0.00 €

La secrétaire de séance,  
Véronique GANDOLFI



Fait et délibéré à CREISSELS,  
les jour, mois et an susdits  
Le Maire,  
Jean-Louis CALVET



Certifié exécutoire par JL CALVET, Maire, compte tenu de la transmission le 14/04/2025 et de la publication le 14/04/2025

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Toulouse, 68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet

<http://telerecours.fr>

Accusé de réception en préfecture  
012-211200845-20250408-20250408\_03-DE  
Reçu le 14/04/2025

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
N° 20250408-04

**AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024 du budget annexe eau et assainissement**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de JL CALVET, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19 / Nombre de membres présents : 14 / Nombre de suffrages exprimés : 18

VOTES : Contre : 0 / Pour : 18

Après avoir examiné le compte financier unique, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice,

Constatant que le compte financier unique fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de : 358 500.95 €  
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	
a. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	2 474.09 €
<u>dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :</u>	0.00 €
c. <u>Résultats antérieurs de l'exercice</u>	368 028.86 €
D 002 du compte administratif (si déficit)	
R 002 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	358 500.95 €
<u>Solde d'exécution de la section d'investissement</u>	
e. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u>	-29 609.69 €
f. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	-38 681.00 €
Besoin de financement = e. + f.	-68 300.69 €
<b>AFFECTATION (2) = d.</b>	358 500.95 €
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0.00 €
2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)	63 300.69 €
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :	289 200.26 €
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (3)</b>	

(1) Le solde des restes à réaliser de la section d'exploitation n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats d'exploitation. Les restes à réaliser de la section d'exploitation sont reportés au budget de reprise des résultats.

(2) Les règles d'affectation des résultats des régies SPIC sont prévues par les articles R. 2221-48 et R. 2221-90 du CGCT

(3) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

La secrétaire de séance,  
Véronique GANDOLFI

Fait et délibéré à CREISSELS,  
les jour, mois et an susdits  
Le Maire,  
Jean-Louis CALVET



Certifié exécutoire par JL CALVET, Maire, compte tenu de la transmission le 14/06/2025 et de la publication le 16/06/2025

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Toulouse, 68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet

<http://telerecours.fr>

Accusé de réception en préfecture  
012-211200845-20250408-20250408\_04-DE  
Reçu le 14/04/2025

Séance du 08 avril 2025

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
19	14	18

L'an deux mil vingt-cinq, le huit avril, à 20h30, le Conseil municipal de Creissels, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Jean-Louis CALVET, Maire.

Date de la Convocation	Date d'affichage de la convocation
02/04/2025	02/04/2025

**Étaient présents :** Jean-Louis CALVET, Hélène RIVIERE, Didier CARRIERE, Véronique GANDOLFI, François DIAZ, Catherine MONTROZIER, Kathia FAGES, Daniel NEUVILLE, Chantal JEANJEAN, Eric BOSSET, Christophe COSTES, Marie-Thérèse MARRA, Julie PINTRE-GALIERE, Vincent HERAN.

**Étaient Représentés :** Roger BOUDES représenté par François DIAZ, Stéphanie LAFITTE représentée par Hélène RIVIERE, Eric MARROCOS-DA CRUZ représenté par Vincent HERAN, Gilbert RIVIERE représenté par Jean-Louis CALVET

**Était absent :** Franck LEMOUTON-MAZIERES

Objet de Délibération
Vote de subventions aux associations pour 2025

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal. Mme GANDOLFI Véronique, ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Chaque année la Commune de Creissels délibère pour attribuer des subventions aux différentes associations.

La commission des Vie associative s'est réunie le mardi 03 mars 2025 pour débattre et fixer les montants à allouer à chaque association.

Conformément à l'article L2131-11 du CGCT : « Sont illégales les délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du conseil intéressés à l'affaire qui en fait l'objet, soit en leur nom personnel, soit comme mandataires. » Ainsi il convient donc que les conseillers intéressés ne participent pas au vote.

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur le programme de subventions ci-dessous :

	Subventions proposées pour 2025
ADMR Causses et vallée	0.00 €
APE école des Cascades	600.00 €
École des Cascades voyage scolaire 2024 - 2025	2 775.00 €
OCCE école des Cascades	500.00 €
CANT'ART	200.00 €
Chaleureux souvenirs - Chantal JEANJEAN ne participe pas au vote	200.00 €
Club des aînés ruraux	400.00 €
Club sportif Loisirs Culture - Kathia FAGES ne participe pas au vote	1 300.00 €
Comité des fêtes	1 000.00 €
Crayons de couleurs	200.00 €
Elan millavois	300.00 €
FNACA - anciens combattants - Roger BOUDES ne participe pas au vote	200.00 €
La prévention routière	0.00 €
SAFF	1 200.00 €
Tennis Creissels TCCA	200.00 €
La belote creisselloise téléthon	250.00 €
Les voix de CREISSELS	0.00 €
Restaurants du cœur de l'Aveyron	0.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>9 325.00 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'approuver** l'attribution des subventions 2025 selon le programme susvisé.

La secrétaire de séance,  
Véronique GANDOLFI

Fait et délibéré à CREISSELS,  
les jour, mois et an susdits  
Le Maire,  
Jean-Louis CALVET



Délibération affichée le 14/04/2025

Séance du 08 avril 2025

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
19	14	18

L'an deux mil vingt-cinq, le huit avril, à 20h30, le Conseil municipal de Creissels, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Jean-Louis CALVET, Maire.

Date de la Convocation	Date d'affichage de la convocation
02/04/2025	02/04/2025

**Étaient présents :** Jean-Louis CALVET, Hélène RIVIERE, Didier CARRIERE, Véronique GANDOLFI, François DIAZ, Catherine MONTROZIER, Kathia FAGES, Daniel NEUVILLE, Chantal JEANJEAN, Eric BOSSET, Christophe COSTES, Marie-Thérèse MARRA, Julie PINTRE-GALIERE, Vincent HERAN.

**Étaient Représentés :** Roger BOUDES représenté par François DIAZ, Stéphanie LAFITTE représentée par Hélène RIVIERE, Eric MARROCOS-DA CRUZ représenté par Vincent HERAN, Gilbert RIVIERE représenté par Jean-Louis CALVET

**Était absent :** Franck LEMOUTON-MAZIERES

Objet de Délibération
<b>Provisions pour risque de dépréciation des comptes des tiers</b>

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal. Mme GANDOLFI Véronique, ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Maire précise que les services de la trésorerie ont interpellé les services municipaux sur : « le retard de paiement fait porter un risque sur le recouvrement de la créance. Il se traduit comptablement par la constatation d'une provision pour dépréciation des comptes de tiers ce qui contribue à donner une image fidèle et sincère du patrimoine et du résultat de la collectivité.

Le montant de la dépréciation (et son ajustement ultérieur) s'appuie sur les pièces présentes sur l'état des restes depuis plus de 2 ans (au 31/12 de l'exercice).

Il est recommandé de constater une provision d'un montant au moins égal à 15 % du total des créances de plus de 2 ans, non encore acquittées.

Toutes les communes, quelle que soit leur taille, sont soumises à un régime de droit commun de provisions pour risques, avec obligation de provisionner (art. R 2321-2 du CGCT) pour la Provision pour recouvrement des restes sur comptes de tiers : une telle provision intervient lorsque, malgré les diligences faites par le comptable public, le recouvrement sur compte de tiers est gravement compromis. La provision est constituée à hauteur du risque d'irrécouvrabilité estimé par la commune à partir des éléments d'information communiqués par le comptable public.

Le SGC propose d'inscrire au budget primitif les provisions pour risques au compte 6817 : Dotation aux provisions pour dépréciation des actifs

La provision est estimée sur la base des taux d'encaissement, du contexte général de recouvrement et du nombre de points de recouvrement récupérés suite aux relances.

La provision est réévaluée régulièrement en fonction des encaissements réels reçus par la Mairie au minimum une fois par an, plus souvent si nécessaire.

Le tableau joint reprend ces créances, avec un calcul de la provision à 50 %.

Il est ainsi nécessaire de prévoir des crédits nécessaires pour constituer une provision (compte 6817) pour le budget eau et assainissement de 102 € (101.58 € arrondis à 102 €).

Par la suite, il conviendra d'adresser au SGC un mandat d'ordre mixte au c/6817 pour ce même montant.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- D'inscrire au budget annexe eau et assainissement les provisions pour risques au compte 6817 ;
- D'inscrire 102 € au titre du risque au budget eau et assainissement ;
- D'émettre des mandats d'ordre mixte au c/6817 pour ces montants.

La secrétaire de séance,  
Véronique GANDOLFI

Fait et délibéré à CREISSELS,  
les jour, mois et an susdits  
Le Maire,  
Jean-Louis CALVET



Délibération affichée le : 14/04/2025

Séance du 08 avril 2025

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
19	14	18

L'an deux mil vingt-cinq, le huit avril, à 20h30, le Conseil municipal de Creissels, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Jean-Louis CALVET, Maire.

Date de la Convocation	Date d'affichage de la convocation
02/04/2025	02/04/2025

**Étaient présents :** Jean-Louis CALVET, Hélène RIVIERE, Didier CARRIERE, Véronique GANDOLFI, François DIAZ, Catherine MONTROZIER, Kathia FAGES, Daniel NEUVILLE, Chantal JEANJEAN, Eric BOSSET, Christophe COSTES, Marie-Thérèse MARRA, Julie PINTRE-GALIERE, Vincent HERAN.

**Étaient Représentés :** Roger BOUDES représenté par François DIAZ, Stéphanie LAFITTE représentée par Hélène RIVIERE, Eric MARROCOS-DA CRUZ représenté par Vincent HERAN, Gilbert RIVIERE représenté par Jean-Louis CALVET

**Était absent :** Franck LEMOUTON-MAZIERES

Objet de Délibération
<b>Budget principal</b> — Admission en non-valeur des créances irrécouvrables

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal. Mme GANDOLFI Véronique, ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Par correspondance en date du 24 janvier, le SGC de St-Affrique a adressé un état de créances demeurant irrécouvrables et ce, malgré les poursuites contentieuses effectuées par le poste comptable.

Il s'agit notamment de plusieurs factures dues à la Collectivité, établies entre 2021 et 2022, par des abonnés / usagers insolvable ou des sommes inférieures au seuil de poursuite.

Le total des créances s'élève à 45.60€ pour le budget principal.

A noter que les dépenses relatives à ces aléas, seront imputées à l'article 6541 au budget principal.

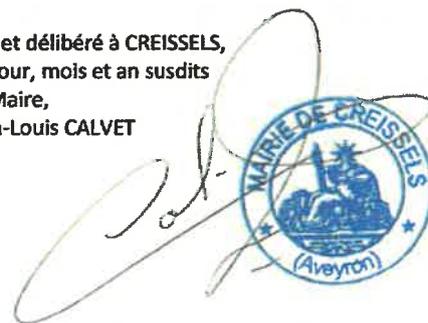
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve la régularisation de cette situation ;
- De mettre en non-valeur les titres de recettes correspondants.
- D'émettre des mandats au c/6541 pour ces montants.

La secrétaire de séance,  
Véronique GANDOLFI



Fait et délibéré à CREISSELS,  
les jour, mois et an susdits  
Le Maire,  
Jean-Louis CALVET



Délibération affichée le 14/04/2025

Séance du 08 avril 2025

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
19	14	18

Date de la Convocation	Date d'affichage de la convocation
02/04/2025	02/04/2025

Objet de Délibération
Vote des taux d'imposition 2025 des taxes directes locales

L'an deux mil vingt-cinq, le huit avril, à 20h30, le Conseil municipal de Creissels, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Jean-Louis CALVET, Maire.

**Étaient présents :** Jean-Louis CALVET, Hélène RIVIERE, Didier CARRIERE, Véronique GANDOLFI, François DIAZ, Catherine MONTROZIER, Kathia FAGES, Daniel NEUVILLE, Chantal JEANJEAN, Eric BOSSET, Christophe COSTES, Marie-Thérèse MARRA, Julie PINTRE-GALIERE, Vincent HERAN.

**Étaient Représentés :** Roger BOUDES représenté par François DIAZ, Stéphanie LAFITTE représentée par Hélène RIVIERE, Eric MARROCOS-DA CRUZ représenté par Vincent HERAN, Gilbert RIVIERE représenté par Jean-Louis CALVET

**Était absent :** Franck LEMOUTON-MAZIERES

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal. Mme GANDOLFI Véronique, ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

La commission des finances s'est réunie les 03 février 2025, 04 mars 2025 et 27 mars 2025

Il a été rappelé qu'avec la réforme de la taxe d'habitation, le taux départemental de la TFB (20.69 %) s'ajoute au taux communal (22.54 %) pour former un taux d'imposition unique porté à 44,53 % par délibération N°20230113-04.

La taxe d'habitation est appliquée sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Evolution des taux d'imposition depuis 2021 :

2021	2022	2023	2024
TFB : 43.23 %	TFB : 44.09 %	TFB : 44.53%	TFB : 44.53%
TFNB : 97.46 %	TFNB : 99.40 %	TFNB : 100.39 %	TFNB : 100.39 %
		TH : 13.72 %	TH : 13.72 %

Il convient également de souligner qu'en 2025, une revalorisation des bases de 1.7% décidée par l'Etat sera appliquée à tous les contribuables.

Le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter les trois taxes directes locales.

Suivant ces éléments, les produits attendus seraient répartis comme suit :

Taxes	Bases prévisionnelles 2025	Taux de référence 2024	Proposition 2025	Taux	Produits attendus
TFB	2 330 000	44.53 %	44.53 %		1 037 549
TFNB	20 100	100.39 %	100.39 %		20 178
Taxe d'habitation	174 500	13.72 %	13.72 %		23 941
<b>TOTAL</b>					<b>1 081 668</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de :

- Ne pas augmenter le tarif des taxes directes locales de la commune.
- Valider les taux proposés ci-dessus

La secrétaire de séance,  
Véronique GANDOLFI

Fait et délibéré à CREISSELS,  
le jour, mois et an susdits  
Le Maire,  
Jean-Louis CALVET



Délibération affichée le 14/04/2025

Séance du 08 avril 2025

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
19	14	18

L'an deux mil vingt-cinq, le huit avril, à 20h30, le Conseil municipal de Creissels, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Jean-Louis CALVET, Maire.

Date de la Convocation	Date d'affichage de la convocation
02/04/2025	02/04/2025

**Étaient présents :** Jean-Louis CALVET, Hélène RIVIERE, Didier CARRIERE, Véronique GANDOLFI, François DIAZ, Catherine MONTROZIER, Kathla FAGES, Daniel NEUVILLE, Chantal JEANJEAN, Eric BOSSET, Christophe COSTES, Marie-Thérèse MARRA, Julie PINTRE-GALIERE, Vincent HERAN.

**Étaient Représentés :** Roger BOUDES représenté par François DIAZ, Stéphanie LAFITTE représentée par Hélène RIVIERE, Eric MARROCOS-DA CRUZ représenté par Vincent HERAN, Gilbert RIVIERE représenté par Jean-Louis CALVET

**Était absent :** Franck LEMOUTON-MAZIERES

Objet de Délibération
<b>BUDGET PRINCIPAL</b>
—
<b>Vote du budget primitif 2025</b>

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal. Mme GANDOLFI Véronique, ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

- Pour mémoire, les projets de budgets 2025 détaillés pour la Commune et pour l'Eau et Assainissement ont été envoyés le 27 mars 2025.

La commission des finances s'est réunie les 03 février 2025, 04 mars 2025 et 27 mars 2025 durant laquelle les rapports d'orientation budgétaires ont été présentés.

Le budget primitif 2025 est présenté, ainsi que ses annexes. Il indique que le budget est équilibré pour chaque section, en dépenses et en recettes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre et des opérations d'équipement pour la section d'investissement.

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	2 695 959.40 €	2 695 959.40 €
INVESTISSEMENT	1 078 311.95 €	1 078 311.95 €
Dont opérations d'investissement :		
Dont Opération 42 – café ganache	145 890 €	24 090,37€
Dont Opération 43 – équipements sportifs	413 046.95 €	87 750 €
Dont Opération 44 – ISSIS eaux pluviales	72 000 €	72 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 774 271.35 €</b>	<b>3 774 271.35 €</b>

Il est à noter que ce budget a été voté en tenant compte de la reprise des résultats comptables de l'exercice 2024.

Le document budgétaire complet est annexé à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le budget primitif 2025 du budget principal de la Commune tel que présenté ci-dessus ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à procéder, si nécessaire, à des mouvements de crédits entre chapitre dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections, sauf concernant les crédits relatifs aux dépenses de personnels ;
- De valider la subvention du budget principal vers le budget CCAS à hauteur de 25 100.47€.

La secrétaire de séance,  
Véronique GANDOLFI



Fait et délibéré à CREISSELS,  
les jour, mois et an susdits  
Le Maire,  
Jean-Louis CALVET



Délibération affichée le 14/04/2025

Séance du 08 avril 2025

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
19	14	18

L'an deux mil vingt-cinq, le huit avril, à 20h30, le Conseil municipal de Creissels, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Jean-Louis CALVET, Maire.

Date de la Convocation	Date d'affichage de la convocation
02/04/2025	02/04/2025

**Étaient présents :** Jean-Louis CALVET, Hélène RIVIERE, Didier CARRIERE, Véronique GANDOLFI, François DIAZ, Catherine MONTROZIER, Kathia FAGES, Daniel NEUVILLE, Chantal JEANJEAN, Eric BOSSET, Christophe COSTES, Marie-Thérèse MARRA, Julie PINTRE-GALIERE, Vincent HERAN.

**Étaient Représentés :** Roger BOUDES représenté par François DIAZ, Stéphanie LAFITTE représentée par Hélène RIVIERE, Eric MARROCOS-DA CRUZ représenté par Vincent HERAN, Gilbert RIVIERE représenté par Jean-Louis CALVET

**Était absent :** Franck LEMOUTON-MAZIERES

Objet de Délibération
<b>Budget annexe eau et assainissement</b>
---
<b>Vote du budget primitif 2025</b>

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal. Mme GANDOLFI Véronique, ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Pour mémoire, les projets de budgets 2025 détaillés pour la Commune et pour l'Eau et Assainissement ont été envoyés le 27 mars 2025.

La commission des finances s'est réunie les 03 février 2025, 04 mars 2025 et 27 mars 2025 durant laquelle les rapports d'orientation budgétaires ont été présentés.

Le budget primitif 2025 est présenté, ainsi que ses annexes. Il indique que le budget est équilibré pour chaque section, en dépenses et en recettes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre et des opérations d'équipement pour la section d'investissement.

	DÉPENSES	RECETTES
EXPLOITATION	731 030.26 €	731 030.26 €
INVESTISSEMENT	816 832.91 €	816 832.91 €
Dont opérations d'investissement :		
Dont opération 26 – révision des périmètres de protection	29 057 €	3 500 €
Dont opération 32 – AEP AIGOUTAL et DUPONT	80 334 €	0 €
Dont opération 33 – ISSIS assainissement	358 071 €	358 071 €
Dont opération 34 – ISSIS eau	164 127 €	144 813.45 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 547 863.17 €</b>	<b>1 547 863.17 €</b>

Il est à noter que ce budget a été voté en tenant compte de la reprise des résultats comptables de l'exercice 2024.

Le document budgétaire complet est annexé à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le budget primitif 2025 du budget annexe eau et assainissement tel que présenté ci-dessus.

La secrétaire de séance,  
Véronique GANDOLFI

Fait et délibéré à CREISSELS,  
les jour, mois et an susdits  
Le Maire,  
Jean-Louis CALVET



Délibération affichée le 14.04.2025